



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 05/02/2026

DÉCISION D'AGRÈMENT
(Dépenses de recherche)

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

CEMAFROID

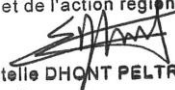
(siren : **432511897**)

Cet agrément est accordé au titre des années :

2025,2026,2027,2028,2029.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour le ministre et par délégation
la cheffe du service de l'innovation,
du transfert de technologies
et de l'action régionale


Estelle DHONT PELTRAULT